

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 01/04/2019

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 10 ; présents : 9.

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 26/03/2019

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVAL, Philippe MENGUY, Gwénola BINELLI, François REBOURS, Sandrine LE GUEVEL, Marie José LIBOUBAN.

Absent : Guérolé LAVAL (procuration à Jacques THORAVAL).

M. Thierry CLOST, responsable de la trésorerie de Lanvollon, est présent

M. le Maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : approbation du compte de gestion 2018

M. Thierry CLOST, receveur municipal, présente le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 qu'il a transmis au maire.

Le conseil municipal est invité à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : vote du compte administratif 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent, le conseil municipal réuni sous la présidence de MME GONSE, 1ère adjointe, délibère sur le compte administratif, présenté par M. LE BARS, qui se résume ainsi :

	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		113 757,80		
Opérations de l'exercice	116 155,52	120 199,80	128 140,14	204 825,79
Totaux	116 155,52	233 957,60	128 140,14	204 825,79
Résultat de clôture		117 802,08		76 685,65

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaires aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : affectation des résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le conseil municipal à l'unanimité :

- considérant le budget de la commune, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018
- constatant que le compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de : 76 685,65 €

décide :

- d'affecter la totalité soit 76 685,65 € à la section d'investissement du budget primitif 2019 au compte 1068.

Objet : décisions en matière de taux de contributions directes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les trois taux de contributions directes.

Les taux votés sont donc les suivants :

- taxe d'habitation : 14,95
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,99
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,18.

Objet : budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune à la somme de :

- 200 871,00 € en section de fonctionnement (dépenses et recettes)
- 299 900,00 € en section d'investissement (dépenses et recettes).

Objet : travaux d'aménagement autour du Monument aux morts

M. le Maire propose à l'assemblée de réaliser des travaux d'aménagement devant le Monument aux morts et de confier ces travaux à l'entreprise COSSE de Plouha pour un montant de 3 350,00 € HT soit 4 020,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition du maire.

Objet : Église - travaux de préservation des cloches, mise en place de la liaison équipotentielle des terres du paratonnerre

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réaliser des travaux de préservation des cloches de l'église et propose de confier ces travaux à l'entreprise ALAIN MACÉ de Trégueux pour un montant de 9 074,00 € HT soit 10 888,80 € TTC.

Il indique également qu'une mise en place d'une liaison équipotentielle des terres du paratonnerre est nécessaire et propose là aussi de confier ces travaux à l'entreprise ALAIN MACÉ de Trégueux pour un montant de 653,25 € HT soit 783,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les propositions du maire.

Questions et informations diverses

- Pot de la fête des mères et pères de famille : dimanche 16 juin à 11h00 à la mairie.
- Journée écocitoyenne : le samedi 8 juin ; réunion de préparation le lundi 3 juin à 18h30 à la salle polyvalente ; les élus sont invités à réfléchir à de nouveaux chantiers.
- Travail à mener sur les chemins de randonnées.

La séance est levée à : 19h35.

Signatures des membres présents